



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023- 255 quater**

Publié le 05 juillet 2023

SOMMAIRE

DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE GRAND-NORD DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision du 4 juillet 2023 portant délégation de signature à la Délégation interrégionale Grand Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice ainsi que son annexe

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif N° 5 du 5 juillet 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AXE NORD – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 4 juillet 2023 fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Dunkerque

Décision du 04 juillet 2023 portant délégation de signature

À la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus, exécutés pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse en application des délégations de gestion visées supra par la Délégation interrégionale du Secrétariat Grand-Nord.

Article 2 : Délégation est donnée à l'effet d'exercer dans le progiciel de traitement des déplacements temporaires Chorus DT, le rôle de gestionnaire valideur (GV) aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 2 pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse en application des délégations de gestion visées supra par la Délégation interrégionale du Secrétariat Grand-Nord.

Le gestionnaire valideur est chargé de la validation des états de frais (EF) et de leur transmission vers le progiciel Chorus. Le détenteur du rôle GV dans l'application Chorus DT peut demander la révision d'un EF.

Le traitement des dépenses liées aux déplacements temporaires s'effectue hors SFACT selon un mode classique de la gestion de la dépense.

Article 3 : La délégation de signature doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes, conformément aux profils définis pour chacun des agents.

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD



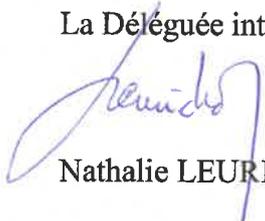
Article 4 : Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local

Article 5 : Cette décision abroge et remplace la décision du 08 juin 2023.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 04 juillet 2023.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice



Nathalie LEURIDAN

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031
59043 Lille Cedex
www.justice.gouv.fr

ANNEXE 1**LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE D'ORDONNATEUR**

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
LEU Yannick	Attaché principal d'administration	Titulaire	Chef du département	Programmes 107-182-348-362-912
TAMIEZAN Didier	Attaché principal d'administration	Titulaire	Adjoint au chef du département	Programmes 107-182-348-362-912
SPINETTE Gregory	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
LEFÓRT Amandine	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Adjoint au responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
LEGRAND Dany	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Adjoint au responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
CHOCHOI Frédéric	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
ZAMPAGLIONE Antonina	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
DE AZEVEDO Aurélie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
BLEUSEZ Coralie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
BRIDELANCE Catherine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
DRIEUX Christelle	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
FAUCOEUR Muriel	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
KHEZAMI Naouelle	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
DERUYCK Jean-Luc	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
WAEKENS Amandine	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
EL MORABET Nadia	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
WISEUR Géraldine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
MARTEL Virginie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
CANY Antonia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
POCCHIO Stéphane	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
MARTIN Arnaud	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
FINET Claudine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
ZAÏDI Saïda	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
OUALI Leïla	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
GAZE Solène	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
HENNION Blanche	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
OUALI Myriam	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
KNOCKAERT Madyson	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
MASURE Gautier	Agent contractuel	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912

ANNEXE 2

LISTE DES AGENTS AYANT LE ROLE GESTIONNAIRE VALIDEUR (GV) DANS CHORUS DT

M. LEU Yannick, Chef du DAEBC (Gestionnaire Valideur)

M. TAMIEZAN Didier, adjoint au chef du DAEBC (Gestionnaire Valideur)

Mme LEFORT Amandine, secrétaire administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme ZAMPAGLIONE Antonina, secrétaire administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme DRIEUX Christelle, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme BRIDELANCE Catherine, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme BLEUSEZ Coralie, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme DE AZEVEDO Aurélie, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme FINET Claudine, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

M. MARTIN Arnaud, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme OUALI Leïla, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)



**ARRÊTÉ modificatif N° 5 du 5 juillet 2023
portant modification des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

**Le ministre de la santé et de la prévention
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022, 13 janvier 2023 et 1^{er} février 2023 ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Suppléants :

----- (*en remplacement de M. Arnaud GIRAUDON*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 5 juillet 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Arrêté préfectoral fixant la liste des membres
du conseil de surveillance
du grand port maritime de Dunkerque**

**Le préfet de la région Haut-de-France,
Préfet du Nord,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord**

Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 prise application de la loi n°2008-660 ;

Vu le décret n° 2008-1038 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Dunkerque ;

Vu le code des transports, notamment l'article R.5312-10 à R.5312-14 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la délibération du conseil départemental du Nord n°DAJAP/2021/285 du 19 juillet 2021 ;

Vu la délibération du conseil régional des Hauts-de-France N°2021.01286 du 20 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 24 mai 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 8 juin 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, portant modification de la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Dunkerque, en date du 2 juin 2023 ;

ARRÊTE

Article 1er

Les membres du conseil de surveillance sont ainsi désignés :

Au titre des représentants de l'Etat :

- M. Georges-François LECLERC, préfet de la région des Hauts-de-France, préfet du Nord, ou M. François-Xavier BIEUVILLE, sous-préfet de Dunkerque, suppléant à titre permanent,
- M. Jean-Yves BELOTTE, représentant le ministre chargé des ports maritimes,
- M. Julien LABIT, représentant le ministre chargé de l'environnement,

- Mme Chloé RAISON, représentant le ministre chargé de l'économie,
- Mme Daphné PIERRONNET, représentant le ministre chargé du budget.

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- M. Franck DHERSIN, vice-président, représentant le conseil régional des Hauts-de-France,
- Mme Edith VARET, conseillère régionale, représentant le conseil régional des Hauts-de-France,
- Mme Martine ARLABOSSE, conseillère départementale, représentant le conseil départemental du Nord,
- M. Patrice VERGRIETE, président, représentant la communauté urbaine de Dunkerque,
- M. Jean BODART, premier adjoint au maire, représentant le conseil municipal de Dunkerque.

Au titre des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence :

- M. Régis DEGELCKE,
- Mme Laurence JACQUES, représentant le monde économique,
- M. François LAVALLEE, représentant la chambre de commerce et d'industrie régionale des Hauts-de-France,
- Mme Isabelle DELON,
- Mme Emmanuelle VERGER.

Au titre des représentants du personnel du grand port maritime de Dunkerque :

- M. Guy BOURBONNAUD,
- Mme Mélina MASI,
- M. Vincent HOGARD.

Article 2

L'arrêté du 2 juin 2023 du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, portant modification de la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Dunkerque est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque et le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le - 4 JUIL. 2023


Georges-François LECLERC